

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT
COMMISSION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 02/12/2019
 Reçu en préfecture le 02/12/2019
 Affiché le 04/12/2019 
 ID : 082-228200010-20191112-CP2019_11_25-DE

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDE	OBSERVATIONS
Centre d'Expérimentation de Fruits et Légumes de Midi-Pyrénées – CEFEL	ENV02907	Mesures 2019 en faveur de l'environnement	19 000 €	<p>Le CEFEL est un outil d'expérimentation performant, créé par les professionnels pour les professionnels, qui leur permet une meilleure adaptation aux évolutions techniques et aux attentes sociétales et environnementales.</p> <p>Le CEFEL mène de nombreuses expérimentations ayant pour objectif l'amélioration des performances agronomiques, économiques et environnementales.</p> <p>L'aide du Département s'inscrit dans le cadre de l'article 94 de la Loi NOTRe, en accord avec les conditions fixées dans la convention signée avec la Région.</p>
Fédération départementale des CUMA	00000373	Mesures environnementales 2019	16 000 €	<p>Le programme de mesures en faveur de l'environnement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre le changement climatique par le développement des énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque, méthanisation...); - la préservation de la biodiversité par le maintien des exploitations agricoles à taille humaine. La mécanisation par le biais des CUMA permet de diversifier les assolements, conforter les filières spécialisées pour éviter la monoculture et développer les équipements d'entretien des éléments naturels (haies, prairies...); - la réduction des gaz à effet de serre par le réglage des moteurs (banc d'essai) et la formation à l'écoconduite; - la meilleure gestion de l'eau par le réglage des pulvérisateurs et des distributeurs d'engrais, ainsi que par le développement de pratiques innovantes pour la préservation des sols (GIEE CUMA de Monclar). <p>Ce programme départemental vient en complément d'un programme régional cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional) qui s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Association Campagnes Vivantes	00000306	Mesures environnementales 2019	10 000 €	<p>L'association Campagnes Vivantes 82 oeuvre depuis 1992 en faveur de l'arbre champêtre en Tarn-et-Garonne. Son activité se décline en trois axes majeurs : la promotion du patrimoine arboré local, la valorisation de la ressource arborée (bois, branches, broyats) et la plantation et l'entretien de haies champêtres.</p> <p>L'aide du Département vise principalement les actions de conseil et d'animation en faveur de la plantation de haies champêtres, qui revêt un double intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agro-écologique en limitant l'érosion, les transferts de polluants d'origine agricole dans les cours d'eau, grâce à un effet brise vent et en hébergeant la faune auxiliaire; - économique avec la limitation des coulées de boues suite à des orages et donc des coûts de remise en état des routes et fossés et en entrant dans les MAE (mesures agri environnementales de la PAC). <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'action 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT ACCORDE	OBSERVATION
Syndicat de défense du chasselas de Moissac	00000800	Mesures environnementales 2019	14 535 €	Le programme agro-écologique développé par le Syndicat concerne la vulgarisation de nouvelles pratiques phytosanitaires pour réduire l'usage de pesticides sur les vignes de raisin de table grâce à : * l'animation sur le terrain ainsi que l'élaboration et la diffusion du conseil (bulletin technique adressé à tous les producteurs de raisin de table) ; * le développement de la confusion sexuelle du ver de la grappe, en alternative aux insecticides. Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional) et s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.
Association départementale de lutte contre les maladies des animaux	00000353	Mesures environnementales 2019	10 000 €	Les abeilles, véritables sentinelles de l'environnement, ont un rôle capital pour le maintien de la biodiversité notamment à travers leur fonction de pollinisation. C'est pourquoi il est indispensable de les protéger contre leurs prédateurs que sont le varroa et le frelon asiatique. Le programme de défense de l'abeille, élaboré par la section apicole de l'ALMA et qui utilise notamment des produits agréés en agriculture biologique, s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.
Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	ENV02887	Mesures agro-environnementales	153 400 €	Le programme de mesures en faveur de l'environnement mis en place par la Chambre d'agriculture concerne l'ensemble des productions. Il s'articule autour de 5 objectifs : 1 - Accompagner la performance environnementale et économique des productions Gestion quantitative de l'eau, préservation des sols, agriculture biologique, économies d'énergie. 2 - Renforcer la réactivité et la capacité d'adaptation des systèmes régionaux de production végétale autour de l'agro-écologie Plateforme de démonstration longue durée en grandes cultures (réduction des intrants, conservation des sols, rotation des cultures...) 3 - Accompagner les agriculteurs impliqués dans les approches territoriales visant un usage partagé de l'espace, des ressources et des territoires Plan d'action territorial GimoneII, lutte contre l'érosion sur le bassin versant du Tescou dans le cadre du plan pluriannuel de gestion. 4 - Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis de la pollution par les nitrates d'origine agricole Appui technique et logistique aux producteurs pour la connaissance de la réglementation, une meilleure gestion des effluents, l'optimisation de la fertilisation azotée. 5 - Accompagner la performance environnementale et économique des systèmes d'élevage Information des producteurs autour des techniques fourragères innovantes, de la valorisation de l'herbe par le pâturage, de l'auto-consommation des céréales. Ce programme, qui concerne toutes les productions, est cofinancé par l'Agence de l'eau (financement régional), le Casdar (national) et le Département. Il s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.
TOTAUX			222 935 €	

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le 04/12/2019



ID : 082-228200010-20191112-CP2019_11_25-DE

Le Président,

Christian ASTRUC